

La Commission exercice salarié

Article collectif

Dans le bulletin 114, nous vous annonçons le renouvellement de la commission exercice salarié.

Nous sommes actuellement 7 à la composer, toutes travaillant auprès d'enfants :

- 5 en service de pédopsychiatrie (fonction publique hospitalière) : **Brigitte CAPPE, Maryse NAUROY, Evelyne DROUIN** toutes trois du SORP, **Nathalie DRAPIER** du SORN, **Marie-Thérèse LE KYHUO NG** de SORPAL ;
- 1 en CMPP (convention 66) : **Marie Jo GOURVIL** du SORN ;
- 1 en exercice mixte (libéral et IME convention 66) : **Virginie ESCOFFIER** de FOF SUD EST.

Nous nous réunissons lors de « conférences téléphoniques », et communiquons par courriels essentiellement. Mais nous espérons pouvoir nous rencontrer cette année ! Nous nous sommes réparti le travail : réponses aux questions écrites des adhérents ou non adhérents, lecture des textes de loi...

Nous tiendrons une **permanence téléphonique tous les mercredis de 20h à 21h.**

Nous avons commencé à échanger sur quelques questions qui nous préoccupent:

- Que mettre dans le dossier de soins? Sur quel support? Les problèmes concernant l'informatisation des données...
- Comment valoriser l'exercice salarié afin que ce mode d'exercice soit attractif pour les jeunes diplômés?
- Comment défendre les postes salariés? Les institutions font de plus en plus appel aux orthophonistes libérales par le biais des conventions.

Devant les profondes modifications administratives et cliniques qui traversent notre exercice, il nous paraît important de ne pas verser dans la plainte et la nostalgie mais de se situer dans un registre d'alerte, de vigilance et de mobilisation.

Nous souhaitons ainsi définir ce à quoi nous tenons,

- La responsabilité de nos objectifs de rééducation et le choix de nos outils, sans être assujetti à de quelconques protocoles,
- la décision de pouvoir suivre/ne pas suivre un enfant à partir de ce que nous avons perçu de la demande, des signes cliniques observés et du cadre thérapeutique que nous pouvons proposer dans un projet de soin plus global...
- la possibilité d'assurer nous mêmes les 1^{ers} entretiens et d'être clairement positionnés dans le dispositif institutionnel,
- la transmission au sein de la profession et notamment aux plus jeunes collègues,
- la libre rédaction de nos comptes rendus de bilan, en insistant sur une clinique, une observation fine qui permet de « reconnaître » un enfant,
- la non obligation d'utiliser des tests étalonnés. Les formulaires de la MDPH de SEINE MARITIME exigent pour les enfants handicapés pris en charge dans les établissements spécialisés, l'utilisation de tests étalonnés, alors même que les textes encadrant notre profession nous reconnaissent le choix de nos outils d'évaluation.

Autant de sujets riches qui nous donnent l'envie de nous rencontrer !